



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 27 février 2020

CB/VP

1. Comptes administratifs 2019 :

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les comptes administratifs 2019 suivants :

- **Assainissement :**

→ *Exploitation* : résultat de clôture avec un excédent de 198 802,54 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un excédent de 9 128,26 €.

- **Commune :**

→ *Fonctionnement* : résultat de clôture avec un excédent de 175 705,27 €.

→ *Investissement* : résultat de clôture avec un déficit de 49 918,61 €.

2. Budgets pour l'année 2020 :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets suivants :

- **Assainissement :**

→ *Exploitation* : équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 306 532,54 € (dont 184 835,54 € virés à la section investissement).

→ *Investissement* : équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 237 970,80 €.

- **Commune :**

→ *Fonctionnement* : équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 601 079,27 € (dont 198 000 € virés à la section investissement).

→ *Investissement* : équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 441 282,00 €.

3. Taux d'imposition pour 2020 :

Pour information : les taux d'imposition des taxes locales ne seront pas modifiés en 2020.

Rappel de ces taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : **10,19 %** ;
- Taxe foncière (bâti) : **7,87 %** ;
- Taxe foncière (non bâti) : **42,84 %**.

4. Écoles :

Un conseil d'école s'est tenu le 17 février 2020 à Saint-Éloi. Principales dates à retenir :

- ⇒ Du 10 au 13 mars 2020 : les élèves de Joyeux partiront en classe de neige ou classe découverte (selon la météo) à Lélex.
- ⇒ Le vendredi 15 mai 2020 : la « course contre la faim » aura lieu cette année à Faramans.
- ⇒ Le samedi 13 juin 2020 : kermesse.
- ⇒ Le jeudi 02 juillet 2020 : journée de glissement. Cette journée permet aux enfants qui changeront d'établissement scolaire sur le RPI à la prochaine rentrée, de visiter leur future école.

5. Élections municipales :

Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Le bureau de vote situé à la Mairie sera ouvert de 08 h à 18 h.

6. Prochaine manifestation :

- **Soirée Pizzas & Karaoke :**

Le **Sou des Écoles** de Faramans organise une soirée « Pizzas et Karaoké » le samedi 14 mars.